

19	05	0373-1
----	----	--------

## DECISION

**RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL POUR LA DIRECTRICE DE LA STRATEGIE PAR INTERIM EN VUE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE L'OBESITE SEVERE ET/OU MORBIDE AVEC LE MINISTERE DE LA SANTE DU ROYAUME DU MAROC, LE CHU IBN SINA DE RABAT**

### **LE DIRECTEUR GENERAL DU CHU DE LILLE,**

*Chevalier de la Légion d'Honneur*

**Vu** le Code de la Santé Publique, notamment son livre premier, titre IV, sixième partie, et son article L6143-7, relatif à la délégation de signature du Directeur d'Etablissement ;

**Vu** les articles D6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé Publique relatifs à la délégation de signatures des directeurs d'établissements publics de santé ;

**Vu** le décret de M. le Président de la République, en date du 9 mai 2017 portant nomination de M. Frédéric BOIRON en qualité de directeur général du CHU de Lille à compter du 15 mai 2017 ;

**Vu** la décision n°19-03-0204 en date du 4 mars 2019 relative à la responsabilité de la direction de la stratégie ;

**Considérant** la cérémonie de signature de la convention relative à la prise en charge de l'obésité sévère et/ou morbide entre le Ministère de la Santé du Royaume du Maroc, le CHU Ibn Sina de Rabat, le CHU de Lille organisée à l'Hôtel de ville de Lille le jeudi 23 mai 2019 ;

DECIDE :

#### **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de M. Frédéric BOIRON, Directeur général du CHU de Lille, concernant la signature de la convention de coopération internationale entre le Ministère de la Santé du Royaume du Maroc, le Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Sina de Rabat, le Centre Hospitalier Universitaire de Lille, en matière de prise en charge de l'obésité sévère et/ou morbide.

A leur initiative, les délégués tiennent le directeur général informé des actes, signés dans le cadre de la présente délégation, qui justifient d'être portés à sa connaissance.

#### **ARTICLE 2 : DELEGATAIRE**

**Mme Hélène VAAST**, directrice de la direction de la stratégie par intérim

### ARTICLE 3 : DISPOSITIONS RELATIVES A LA DIRECTION A LA STRATEGIE DANS SON ENSEMBLE

**Mme Hélène VAAST** reçoit délégation de signature pour la convention de coopération internationale entre le Ministère de la Santé du Royaume du Maroc, le Centre Hospitalo-Universitaire Ibn Sina de Rabat, le Centre Hospitalier Universitaire de Lille, en matière de prise en charge de l'obésité sévère et/ou morbide dans le cadre de la cérémonie organisée à l'Hôtel de ville de Lille le 23 mai 2019.

### ARTICLE 4 : DEPOT DES SIGNATURES

La signature ou le paraphe du délégataire cité dans la présente décision est joint en annexe.

### ARTICLE 5 : EFFET ET PUBLICITE

La présente délégation est notifiée au délégataire et fait l'objet d'une transmission aux directions et départements du CHU de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du Conseil de surveillance et transmise à M. le Comptable du Centre Hospitalier Universitaire de Lille.

Elle sera portée à la connaissance du public par tout moyen, publiée sur le site internet du CHU et transmise à M. le Préfet du Nord pour publication au recueil des actes administratifs du Département.

Fait à LILLE, le 23 mai 2019

Frédéric BOIRON  
Directeur Général



ANNEXE A LA DECISION

RELATIVE A LA DELEGATION DE SIGNATURES POUR LA DIRECTRICE DE LA STRATEGIE PAR INTERIM EN VUE DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE L'OBESITE SEVERE ET/OU MORBIDE AVEC LE MINISTERE DE LA SANTE DU ROYAUME DU MAROC, LE CHU IBN SINA DE RABAT

Liste des personnes habilitées à signer

NOM	FONCTION	SIGNATURE ET PARAPHE
Mme Hélène VAAST	Directrice de la stratégie par intérim	HV 

Lille, le 23 mai 2019

Frédéric BOIRON  
Directeur Général

